



# **2 - DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT - ACTION SPÉCIFIQUE**

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**N°72692 - INGÉNIERIE DU PLIE DU PAYS D'AIX MISE EN  
ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE**

**Déposé le 10/03/2023 09:19:57**

Hôtel de région  
27, Place Jules-Guesde  
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Tél. 04 91 57 54 80, 04 91 57 59 88 et 04 91 57 54 45  
[maregionsud.fr](http://maregionsud.fr)

# Présentation de votre organisme

## Identification de l'organisme

Nature juridique : OrganismePublic  
Raison sociale : METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Forme juridique :  
SIRET : 20005480700017  
Code APE/NAF : 8411Z

Pays : France

Adresse :

TOUR LA MARSEILLAISE  
2 BIS BOULEVARD EUROMED  
QUAI D'ARENC  
13002 MARSEILLE

Adresse mail : [subventions@ampmetropole.fr](mailto:subventions@ampmetropole.fr)

Téléphone : 0491999900

## Identification du ou des représentants légaux de l'organisme

Madame MARTINE VASSAL

Adresse mail : [subventions@ampmetropole.fr](mailto:subventions@ampmetropole.fr)

Téléphone : 04 91 99 99 00

## Identification de la personne en charge du dossier de subvention

Madame Martine VASSAL

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone :

Mail : [subventions@ampmetropole.fr](mailto:subventions@ampmetropole.fr)

## Information sur les subventions perçues par l'organisme (dont l'exercice en cours) :

Je n'ai pas perçu de subvention durant les 3 derniers exercices fiscaux.

## Information sur le dossier

Cette demande concerne un appel à projet : Non

Cette demande concerne une manifestation, un congrès ou un salon professionnel organisé avec l'appui de la Région :  
Non

# Description de l'action

## Intitulé de l'action :

Ingénierie du PLIE du Pays d'Aix Mise en œuvre de la Clause Sociale

## Présentation de l'action :

Renouvellement de l'action

## Date prévisionnelle de début de réalisation :

01/01/2023

## Date prévisionnelle de fin de réalisation :

31/12/2023

## Quels sont les objectifs de l'action ? :

L'action se décline selon deux axes d'intervention :

- Développement de la relation Entreprise
- Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics

## Quel en est le contenu ? et éventuellement qui est chargé de la réalisation ? :

Deux axes d'intervention :

1. Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics

- Assister et accompagner les entreprises soumissionnaires sur les différentes étapes de mise en œuvre
- Mobiliser les publics prioritaires
- Accompagner les phases de recrutement
- Faciliter la mise en œuvre des heures clausées

2. Développer les relations avec les entreprises

- Réaliser des prospections ciblées
- Participer aux événements territoriaux
- renforcer le lien avec l'entreprise

Plus largement le service du PLIE assure l'animation et l'ingénierie autour de l'accompagnement à l'emploi, de la sécurisation et de la cohérence des parcours et de la mobilisation des étapes et des acteurs du territoire.

Directeur et facilitateur sont en charge particulièrement de cette action qui se déroule également avec les accompagnateurs à l'emploi (20% de leur temps) soit deux ETP.

## Quels en sont le(s) public(s) cible(s) et combien de personnes en seront bénéficiaires ? :

Tous les demandeurs d'emploi en grande difficulté et/ou éligibles au Pass IAE qui résident sur les 36 communes du Pays d'Aix

## Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ? :

36 communes du Pays d'Aix

## Quels sont les moyens prévus de mise en œuvre de l'action ? :

Au sein de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, le service d'animation du PLIE et le service Insertion et Emploi conduisent des actions visant le rapprochement du monde économique classique avec les demandeurs d'emploi. Pour cela un partenariat est animé avec le Département 13, les Agences Pole Emploi, les Missions Locales, les SIAE du territoire et les communes. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNRU les services Politiques de la ville des communes qui comptent des QPV sont associés à cette démarche.

## Quels indicateurs vous permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs prévus ? :

Le rendu de l'action se fera au regard des critères définis :

- Employabilité des adhérents et relation entreprises,
- Formation des adhérents,
- nombre d'heures clausées et nombre d'adhérents positionnés.

## Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ? :

Au sein de la Direction, le service d'animation du PLIE et le service Insertion et Emploi conduisent des actions visant le rapprochement du monde économique classique avec les demandeurs d'emploi. Un partenariat est animé avec le Département 13, les Agences Pole Emploi, les Missions Locales, les SIAE du territoire et les communes.

La communication s'effectuera en direction des entreprises, partenaires professionnels et institutionnels :

- Dans le cadre du PNRU - équipes politique Ville
- Entreprises et donneurs d'ordre engagés dans les marchés publics
- Dans le cadre des instances de pilotage et de coordination
- Lors des réunions consacrées à l'activité

Par les membres de la structure d'animation et de gestion du PLIE, ainsi que par les accompagnateurs à l'emploi

## Financement de l'action

L'organisme sollicite une subvention de :  
40 500 €

Régime de TVA des dépenses :  
HT

Charges prévisionnelles	Montant	Produits prévisionnels	Montant
<b>1 - Charges directes affectées à l'action</b>		<b>1 - Ressources directes affectées à l'action</b>	
Achat	0,00 €	Vente de produits finis	0,00 €
Prestations de services	0,00 €		0,00 €
Achat matières et fournitures équipement	0,00 €	<b>Subventions</b>	<b>113 000,00 €</b>
Autres fournitures	0,00 €	Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	0,00 €
	0,00 €		0,00 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>0,00 €</b>		0,00 €
Locations	0,00 €		0,00 €
Entretien et réparation	0,00 €	Région(s)	40 500,00 €
Assurance	0,00 €		40 500,00 €
Documentation	0,00 €	Département(s)	10 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €		10 000,00 €
Publicité, publication	0,00 €	Commune(s)	0,00 €
Déplacements, missions	0,00 €		0,00 €
Services bancaires	0,00 €	Organismes sociaux (à détailler)	0,00 €
Autres	0,00 €		0,00 €
	0,00 €		0,00 €
<b>Personnel</b>	<b>113 000,00 €</b>	Fonds européens	30 000,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	ASP (emplois aidés)	0,00 €
Rémunération des personnels	84 750,00 €	<b>Autres aides, dons ou subventions affectés</b>	<b>32 500,00 €</b>
Charges sociales	28 250,00 €	Autofinancement Métropole	32 500,00 €
Autres charges de personnel	0,00 €	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>
	0,00 €		0,00 €
<b>Autres (à détailler)</b>	<b>0,00 €</b>	Produits financiers	0,00 €
	0,00 €		0,00 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>113 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>113 000,00 €</b>
<b>2 - Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>2 - Ressources indirectes affectées à l'action</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Autres</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
	0,00 €		0,00 €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>113 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>113 000,00 €</b>
<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>	<b>0,00 €</b>
Secours en nature	0,00 €	Bénévolat	0,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0,00 €	Prestations en nature	0,00 €
Personnel bénévole	0,00 €	Dons en nature	0,00 €
<b>TOTAL PREVISIONNELLES</b>	<b>113 000,00 €</b>	<b>TOTAL PREVISIONNELS</b>	<b>113 000,00 €</b>

Préciser la nature et l'objet des postes les plus significatifs :

Le poste significatif est celui des dépenses de personnel compte tenu du fait que cette action est portée en interne au sein de la Métropole.

Les dépenses indirectes rattachables à cette action ne peut être fait - par conséquent aucun montant financier n'est indiqué. (il est estimé à 10.000 euros)

Nous choisissons de retenir uniquement les salaires et charges sociales en cout d'opération

Quels critères avez-vous utilisés pour identifier et calculer les charges indirectes affectées à l'action ? :

Aucunes charges indirectes ne sont affectées à l'opération compte tenu du fait qu'il s'agit d'une action portée par un service internalisé au sein de la Métropole.

Celles ci s'élèvent approximativement à 10.000 euros

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée ? :

Non concerné

Quel est leur mode de calcul ? :

Non concerné

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action subventionnée :

RAS

## Pièces jointes

- **Le relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme en conformité avec les actes et documents justifiant de l'existence juridique de l'organisme**

Type d'habilitation de la demande :

Délibération

- **La délibération de l'organe délibérant décidant de la réalisation du projet, prévoyant son financement et sollicitant l'aide régionale**
- **Autres documents**

# Engagements

## J'ai pris les engagements suivants :

- Je certifie que je respecte le Règlement financier et ses annexes.
- En cochant cette case, j'accepte les conditions générales d'utilisation du site et j'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées.  
Je certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs, ainsi que l'approbation du budget par l'organe délibérant.  
Je m'engage à informer la Région dès notification de subventions concernant le projet pour lequel la présente demande est déposée.  
Je prends acte du fait qu'en cas de non-respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Région.  
J'atteste ne pas avoir débuté le projet pour lequel cette demande est présentée.

Nom et prénom du dépositaire : VASSAL Martine